

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2022**

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 9
POUVOIRS : 1
VOTANTS : 10**

Le Conseil Municipal de la Commune de Clara Villerach,
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de M. MARCEL Patrick, MAIRE.

Étaient présents : M. MARCEL Patrick, M. SALIES Stéphane, M. ASCOLA Pascal, Mme ZUBER Sophie, Mme ELDIN Sabrina, Mme PELISSIE Nathalie.

Était absent : M. BOUSQUET Bruno

Pouvoirs : Mme ASCOLA Lysiane à M. ASCOLA Pascal

Date de convocation :

14/03/2022

Date d’Affichage :

22/03/2022

Un scrutin a eu lieu, Mme PRATS Eliane a été élue secrétaire de séance,

OBJET : Approbation du budget primitif 2022 de la commune.

M. Le Maire présente le Budget Primitif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

Au titre du budget de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Dépenses 2022	231 793,71 €	Recettes 2022	234 329 €
Virement section d'investissement	127 913,00 €	Excédent de fonctionnement cumulé	197 102 €
		Affectat° au 1068	-71 723,88 €
Total dépenses	359 706,71 €	Total recettes	359 706,71 €

Au titre du budget d'investissement

Dépenses		Recettes	
Total programme	445 704,00 €	Subventions	238 945,00 €
		Virement de la section de fonctionnement	127 913,00 €
Solde d'exécution d'investissement	71 723,88 €	FCTVA 18,19,20	32 917,00 €
Capital emprunt	13 337,00 €	Affectation résultat	71 723,88 €
		Emprunt	59 266,00 €
Total dépenses	530 764,88 €	Total recettes	530 764,88 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (M. BLIGUET Michel), Décide D'approuver le Budget Primitif 2022

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme



Le Maire

Patrick Marcel